

Le 04 mai 2020

Ref 2020\05 - 1

A l'attention

Des PATS des Moyens Matériels

Objet : Sollicitation le 30/04/20 du Syndicat Autonome SD MIS pour problématique GTT par des PATS des moyens matériels

**Demande initiale :**

Problématiques sur la pose des congés et RTT des PATS

**Qui est concerné ?**

Tous les PATS des Moyens Matériels positionnés en congés ou RTT

- Ayant fait une demande d'annulation
- Placés en congés en fonction/comparaison du tableau prévisionnel et des dates de congés à N-1
- Placés en RTT sur période de congés (basés sur tableau prévisionnel)
- N'ayant pas osés refuser un positionnement en congés ou RTT

**Processus de résolution de problématique :**

- Le 30 Avril 2020 courrier à la Direction
- Le 1<sup>er</sup> Mai 2020 Demande d'entretien DMM/RH
- Le 04 Mai 2020 Entretien DMM

**Niveau de compréhension/prise en compte de la DMM :**

Répond aux attentes

**Fixation du cadre général :**

Défini par le DDMSIS au fil de l'eau en bonne intelligence et arbitrage si nécessaire

### Fonctionnement processus managérial :

Prise en compte du Planning prévisionnel et planning des congés N-1 -> Entretien individuel -> Sous validation des agents

### Les cas de figures :

- Demande d'annulation non prise en compte
- RTT et congés posés sans une demande de l'agent sur Optiweb
- Pose de congés/RTT basés sur tableau prévisionnel

### Solutions apportées :

- Tous les agents sous la tutelle des Moyens Matériels **positionnés en vacances ou RTT le lundi 04 mai 2020 sont d'office placés en télétravail**
- **Tous ces agents seront contactés dans la journée**, par la hiérarchie dans l'objectif de donner leurs souhaits
- **En termes de rétroactivité, les agents sont conviés à émettre également leurs souhaits** sur de nouveaux créneaux dans la mesure où :
  - Ils ont travaillé suffisamment
  - Ils entrent dans un cas de figure cité précédemment
  - Cela ne cause pas de nuisance à la continuité de service

**Il n'est en revanche pas accepté de créditer son compte épargne temps, la règle de la pose de congés et RTT suivant le principe du « fil de l'eau ».**

**La hiérarchie nous confirme que la bienveillance est la règle**, qu'aucune crainte ne doit peser sur les doléances des agents.

**Nous restons néanmoins disponibles pour toutes demandes ou interrogations sur les sujets qui vous concernent.**

En espérant que cela soit la réponse la plus adaptée aux problématiques dont vous nous avez fait part, merci de votre confiance.

N'hésitez pas à utiliser la plateforme numérique mise à votre disposition :

<https://www.syndicatautonomesdmis.com>

Syndicat Autonome SPP PATS SDMIS

Président s. Martinez

